



Le trait d'union Ayvellois

Février 2022

N° 63



SOMMAIRE

P 2 □ *édito du maire*

P 3 et 4 □ *infos communales*

P 5 □ *infos utiles*

P 6 et 7 □ *pages écolo*

P 8 □ *état civil 2021*

P 9 □ *travaux*

P 10 □ *histoire du village*

P 11 □ *merci Jean-Marie*

P 12, 13 et 14 □ *retour sur images*

P 15 □ *page des enfants*

P 16 □ *Divertissements et festivités*

Document joint : *tarification de l'eau*



Tout d'abord je vous souhaite au nom du conseil municipal et en mon nom personnel nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022. Nous avons toujours un seul objectif, privilégier l'intérêt collectif.

Pourrait-on penser que la crise sanitaire est derrière nous ? Nous l'espérons.

Les crises, nous allons certainement en connaître d'autres. Pouvons-nous anticiper les prochaines ?

Sur le thème du développement durable, de la transition énergétique et de la biodiversité, la commune a commencé à participer à ces mouvements depuis quelque temps déjà.

En 2014 des actions ont été mises en place. « La biodiversité » en partenariat avec Chalandry Elaire, tout le linéaire du ruisseau du Pierge traversant les deux collectivités a été aménagé, soit 3.5km.

Cet aménagement, c'est du bouturage, du marcottage, des plantations de haies basses, des créations de descentes pour animaux, des travaux d'assainissement collectif réalisés et avec à la clé, un retour de poissons dans le cours d'eau. Sur les ballastières un gros travail a également été réalisé avec l'association des pêcheurs.

La commune en décembre 2021 a reçu le label commune nature **3 libellules**, le maximum que l'on puisse donner en une seule fois, pour sa gestion des ressources en eau et sa préservation de la biodiversité. (voir article dans le bulletin)

Le développement durable dans la commune c'est également le changement de l'éclairage public à 95% de son parc, une coupure partielle la nuit pour la préservation des animaux diurnes, une économie pour la collectivité, des lampes LED dans les bâtiments publics, un audit énergétique sur tous les bâtiments communaux, une étude en cours pour la rénovation de l'école en matière de consommation d'énergie.

Les aménagements de la traversée du village n'ont pas été en reste avec la création d'espaces verts. (plantations, jachères fleuries....).

La salle des associations, un bâtiment repensé : nous profitons de sa rénovation pour réaliser un gros travail sur sa consommation d'énergie. Le bâtiment devrait recevoir un classement BBC (Bâtiment Basse Consommation). Nous profitons du changement de toiture pour installer des panneaux solaires sur le pan le mieux orienté.

Afin de faire évoluer les habitudes des habitants et de réduire leur production de déchets, Ardenne Métropole a décidé de mettre en place un nouveau système de mécanisme : La TEOMI (Taxe d'Elèvement sur les Ordures Ménagères Incitative) « **jetons moins, trions mieux** ». Nous devons tous adhérer à ce slogan (voir article dans ce bulletin). Une réduction de déchets de 8000 tonnes par an est nécessaire écologiquement et financièrement. La TEOMI n'est pas une imposition supplémentaire mais un mode de calcul alternatif qui permet à chacun d'influer sur une partie de sa taxe en fonction de sa production de déchets.

Les aménagements sportifs aux abords du stade sont concrétisés. Ce dossier n'aurait pu se réaliser sans la conjonction de nombreux acteurs. Ce projet part d'une réunion avec quelques jeunes du village qui demandaient la création d'un multisport. L'idée était louable. J'ai donc entrepris les premières démarches administratives et financières. Ce projet a continué à évoluer avec la rencontre des dirigeants du club de football qui voyaient là une opportunité pour les entraînements d'hiver, d'où l'adjonction d'un terrain foot à cinq. Ajout également de terrains de pétanque pour créer des rencontres intergénérationnelles.

Cet ensemble a généré un financement pluridirectionnel, l'état au titre de la DETR 30% et la région Grand Est 20% sur l'ensemble du projet, le Conseil Départemental 10% sur le multisport, La Fédération Française de Football 33% sur le foot à cinq et le crédit agricole pour le financement de deux tables de TEQBALL.

Ce projet continu a suscité un investissement humain et financier. Au vu de ces nouvelles créations structurelles, les membres et les partenaires du club ont entrepris la rénovation des vestiaires.

Un grand Merci à toutes ces personnes qui s'investissent.

Le Maire, Philippe LEBRETON

Infos communales

Les comptes rendus du conseil municipal sont disponibles :
sur les panneaux d'affichage communaux
sur le site internet de la commune : lesayvelles.fr

Extraits du compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2021 :

Le conseil municipal valide les candidatures de M. Prévotaux François et Mme Beaudoux Isabelle en tant que « référent ambroisie » au titre de la commune de Les Ayvelles.

Un courrier de la Direction Départementale des Territoires précise que les dispositifs publicitaires, situés au rond point PSA doivent être enlevés « la publicité non lumineuse scellée au sol ou indirectement installée sur le sol n'est autorisée que dans une agglomération de plus de 10 000 habitants ou dans une agglomération faisant partie d'une unité urbaine de plus de 100 000 habitants ».

Élections 2022

• **Présidentielle : 10 et 24 avril**

• **Législatives : 12 et 19 juin**



Listes électorales 2022 : vous pouvez vous inscrire jusqu'à début mars 2022 !

Vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales pour les prochaines élections ? N'oubliez pas de vous inscrire.

Vous avez jusqu'au **mercredi 2 mars 2022** pour le faire **en ligne** sur le site " Service-Public.fr " sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés, et jusqu'au **vendredi 4 mars 2022** pour faire la démarche **en mairie** sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Un nouveau modèle de carte électorale avec QR code et Numéro National d'Électeur (NNE) va être distribué à tous les électeurs.

Veillez à bien identifier votre boîte aux lettres (les noms et prénoms doivent être bien visibles, 25% de nos boîtes ne sont pas identifiées dans la commune) pour recevoir cette nouvelle carte.



BACS À SEL

La mise à disposition du sel dans les bacs n'est pas réservée à l'usage personnel des habitants mais pour le salage des voies publiques qui n'ont pas encore pu être desservies par l'agent communal.

Il est fort regrettable de voir que certaines personnes se ruent sur les bacs à sel dès qu'ils sont remplis pour uniquement leur besoin personnel !

Nouvelle saleuse acquise par la mairie cette année



Arrêté municipal sur la propreté de la commune - suite

Cet arrêté municipal a été joint au précédent bulletin municipal d'octobre 2021. Malheureusement certaines règles continuent à ne pas être respectées, notamment pour l'encombrement des trottoirs (poubelles etc...) et pour l'occupation permanente des places de stationnement.

Des courriers préventifs ont déjà été envoyés aux personnes concernées afin de leur rappeler les règles à respecter pour améliorer la propreté du village et le bien vivre ensemble.



L'INFLUENZA AVIAIRE

Depuis le début du mois d'août 2021, de nombreux foyers d'influenza aviaire hautement pathogène ont été détectés dans la faune sauvage ou dans les élevages en Europe. Ces derniers mois, les autorités sanitaires ont notifié des foyers dans les élevages de volailles.

À la date du 17 janvier 2022, la France comptait 216 foyers d'influenza aviaire hautement pathogène en élevage, 22 cas en faune sauvage et 5 cas en basse-cour. L'ensemble du territoire métropolitain a été placé depuis le 5 novembre en risque élevé et des mesures de prévention sont mises en place :

- Mise à l'abri adapté des volailles des élevages commerciaux et **mise sous filet des basses-cours**
- Interdiction de l'organisation de rassemblements
 - Conditions renforcées pour le transport
 - Interdiction des compétitions de pigeons voyageurs
 - Vaccination obligatoire dans les zoos pour les oiseaux ne pouvant être confinés.



Ces mesures ont pour but de protéger les volailles domestiques d'une potentielle contamination. Elles sont accompagnées d'une **surveillance clinique quotidienne dans tous les élevages** commerciaux ou non afin de détecter au plus vite toute apparition du virus.



Le recensement de la population a eu lieu du 20 janvier au 19 février sur notre commune et s'est déroulé en plusieurs étapes pour nos deux agents recenseurs après 2 demi-journées de formation :

- Une tournée de repérage permettant la reconnaissance des habitations à recenser
- La préparation des enveloppes contenant les documents à distribuer
- La tournée avec le dépôt des documents dans les boîtes aux lettres des maisons individuelles bien identifiées et le dépôt directement aux habitants des logements collectifs.
- La rencontre avec les habitants n'ayant pas répondu dans les délais impartis.

La collecte par internet a été proposée à tous les habitants. Elle a l'avantage d'être rapide et de faciliter l'organisation du recensement.

Pour les personnes ne pouvant répondre par internet, des documents papiers ont été remis aux habitants concernés (feuille de logement et bulletins individuels). Les agents recenseurs ont prêté leur aide aux personnes qui en avaient besoin.

Répartition du taux de collecte pour notre commune :

77% collecte internet
23% collecte papier

Un grand merci à Mesdames Marie-France Noizet et Myriam Prévotiaux pour leur implication et la qualité de leur travail.

SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE (SVE) DES AUTORISATIONS D'URBANISME

(Demande d'un certificat d'urbanisme, d'une déclaration préalable de travaux, d'un permis de construire, d'un permis d'aménager, d'un permis de démolir...)

Au 1^{er} janvier 2022, l'ensemble des communes devront proposer à leurs usagers un service de saisine par voie électronique (SVE) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU).

La SVE est un droit, pour les usagers qui le souhaitent, de saisir l'administration par voie électronique. Ceux-ci conservent la possibilité de déposer leurs dossiers au format papier.



COMMENT FAIRE ?

Préparer son dossier : choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux, éditer les documents nécessaires, anticiper votre calendrier de réalisation.

Pour déposer son dossier en ligne : <https://gnau12.operis.fr/ardennemetropole/gnau/#/>

Se connecter pour créer son compte.

Sélectionner le formulaire correspondant à votre projet.

Remplir la demande en y joignant les pièces demandées.

Transmettre votre demande.

Déposer son dossier en ligne c'est :

- Un service accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 où que vous soyez.
- Un gain de temps et d'argent : vous n'aurez plus besoin d'affranchir en recommandé les nombreux exemplaires de votre demande, ni de vous déplacer en mairie.
- Une démarche plus écologique grâce à des dossiers numériques.
- Vous permettre de bénéficier d'un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel grâce à des échanges simplifiés avec l'administration.

Vous pouvez préalablement retrouver une assistance pour votre demande d'autorisation d'urbanisme en ligne sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221

CARTES GRISES

Depuis 2017, les démarches pour les cartes grises s'effectuent seulement sur le site officiel du gouvernement : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Soyez prudents:

Des sites internet agissent frauduleusement en se faisant passer pour le site officiel du gouvernement et ainsi faire payer les démarches pour l'obtention de la carte grise, normalement gratuites.



Téléphone : 03.24.37.88.37

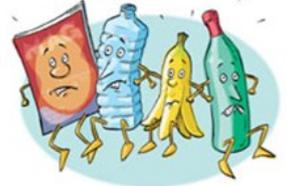
Site internet : lesayvelles.fr

Mail : communedesayvelles@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat : du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30

Maire ou Adjoint : permanence le vendredi après-midi ou sur RDV

Désolé
les déchets,
il faut vous
séparer !



JETONS MOINS TRIONS MIEUX

Réduire le volume de nos ordures ménagères pourrait être une bonne résolution à prendre pour cette année 2022.

Le nouveau calendrier de collecte des déchets 2022 a été déposé dans votre boîte aux lettres et vous avez certainement noté une réduction du nombre de passages des collectes des ordures ménagères.

Jetons moins, trions mieux... c'est bon pour l'environnement, tout le monde en est maintenant persuadé et cela est également bon pour le porte monnaie !

En effet, le coût d'enfouissement des déchets ménagers va augmenter de manière systématique et la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) va

passer de 17 € HT la tonne en 2019 à 65 € HT la tonne en 2025 !

Pour amortir cette taxe, il est nécessaire que chacun, chez soi, jette moins et trie mieux. Ceci permettra de diminuer le tonnage de déchets ni recyclés ni réutilisés enfouis avec les ordures ménagères.

Plus on triera moins on paiera.

Si vous n'avez pas eu le calendrier, il est possible de le consulter sur le site internet de la commune ou de venir en chercher un exemplaire en mairie.



MA COMMUNE NATURE : démarche « Eau et Biodiversité »

Dès 2011, la démarche « zéro pesticide » a été lancée en Région Grand Est, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Depuis le 1er janvier 2017 (loi Labbé), les collectivités n'ont plus le droit d'utiliser les pesticides chimiques sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public ainsi que les jardiniers amateurs à compter du 1er janvier 2019.

Notre commune a reçu récemment la distinction « **COMMUNE NATURE** » (3 libellules)



Elle s'est impliquée dans la démarche et en suivant un parcours global de sauvegarde de la biodiversité, de protection et de restauration des ressources en eau et dans un jardinage au naturel. Elle s'est engagée aussi dans la réduction/suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires pour la gestion des espaces verts et voirie.

Cette démarche **constitue un enjeu important pour la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et pour la santé.** Les trois libellules signifient une suppression totale des produits phytosanitaires, des produits anti-mousse sur les espaces extérieurs, une mise en place des principes d'une gestion différenciée pour l'entretien des espaces verts.



L'AMBROISIE



L'ambrosie est une plante opportuniste, envahissante et **très allergisante** pour l'homme.

Il faut l'éradiquer.

Elle fait partie des rares végétaux qui n'ont aucune qualité : ni gustative, ni esthétique, ni médicinale. Bien au contraire, elle est à l'origine de très nombreuses pathologies liées à la dissémination de son pollen, à partir du mois d'**août jusqu'au mois d'octobre**. Ce pollen très allergisant provoque rhinites, urticaires, toux, eczéma, conjonctivites, asthme, trachéites...qui peuvent s'avérer très handicapants mais aussi très coûteux en terme de soins.

L'ambrosie, appelée également herbe de la Saint Jean, a une haute tige droite couverte de poils blancs avec des feuilles vert clair, uniformes sur les deux faces, minces et très découpées. Sa fleur est vert jaune avant éclosion et jaune après, regroupées en épis dressés.

Compte tenu de son **impact sanitaire**, limiter l'expansion de cette plante constitue un enjeu de santé publique. Il est important d'intervenir avant la floraison. Il faut porter un masque, des gants et se doucher après l'avoir éliminée. L'élimination non chimique est le mode d'action à privilégier (arrachage, broyage, tonte répétée, désherbage thermique).

Apprenez à reconnaître cette plante et contactez la mairie si vous en rencontrez.

RECYCLAGE DU VERRE

« Le verre né du verre »

Dans les conteneurs à verre de notre commune situés à côté du terrain de sport, nous collectons moins de verre que les communes avoisinantes (28 kg/habitant/an contre 50 à 60 kg pour certaines communes et une moyenne départementale de 36 kg).

A l'heure où nous devons maîtriser nos déchets pour limiter l'augmentation du coût de leurs traitements et pour protéger la planète, il est important de réaliser un tri sélectif correct.

Trop de verres sont encore déposés dans les poubelles vertes d'ordures ménagères. Ces verres sont enfouis avec les autres déchets mais ne se décomposent pas et restent intacts à vie **alors que les verres déposés dans les bennes sont recyclés à l'infini.**

Rappel : Vous pouvez déposer tous les emballages en verre : bocaux, bouteilles et pots en verre (sans couvercles ni bouchons) mais pas la vaisselle de table.

RECYCLER LE VERRE EST UN GESTE ECOLOGIQUE SIMPLE ET EFFICACE



NAISSANCES

SILVENTE Ezio, né le 16 janvier 2021
 CAMUS Tom, né le 22 janvier 2021
 GRATAROLI Antoine, né le 31 janvier 2021
 LALLEMANT Rosie, née le 3 mars 2021
 GIMENEZ Alice, née le 15 avril 2021
 PATA Lucas, né le 23 mai 2021
 BOLLE Léane, née le 1^{er} septembre 2021
 ROULOT Margo, née le 21 septembre 2021
 FOSSIER Manon, née le 9 octobre 2021
 HUSSON Agathe, née le 12 octobre 2021



MARIAGES

LUROT Christophe et PETIT Micheline le 12 juin 2021
 DIZY Ségolène et MENTZ Lolita le 18 septembre 2021



DECES

BOCQUILLON Martine, le 4 février 2021
 GERARDIN Jean-Luc, le 27 juin 2021
 CAPITAINE Marie-Josée, le 2 octobre 2021
 ANTOINE Marie, le 28 novembre 2021



Décès de Mme Marie-Josée CAPITAINE



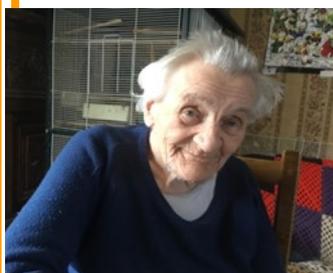
Mme Marie-Josée CAPITAINE est née le 1^{er} février 1933 à Donchery. M. LOUIS, son père, belge, est venu s'installer aux Ayvelles avant la guerre et a acquis une ferme rue du Pâquis.

Elle a passé sa jeunesse aux Ayvelles et s'est mariée le 5 septembre 1963 avec Guy CAPITAINE. Elle a eu six enfants et de nombreux petits enfants et arrière petits enfants. Son mari décédé en 2008 a été maire du village pendant 30 ans (1965 – 1995).

Elle aimait passionnément toute sa famille et « faisait toujours passer les autres avant elle ».

Elle habitait au 15 clos Barrois et est décédée le 2 octobre 2021 à Charleville-Mézières.

Décès de Mme Marie ANTOINE



Madame LENOIR épouse ANTOINE est née le 28 avril 1925 à Les Grandes Armoises où elle a passé sa jeunesse. A 15 ans elle a « évacuée » à cause de la guerre, en Auvergne. Au retour, elle a vécu la guerre et

a du travailler pour les allemands dans les champs aux Grandes Armoises.

Elle s'est mariée le 3 mars 1945 avec M. André ANTOINE. Ils ont eu sept enfants. Mme ANTOINE avait de nombreux petits enfants et arrière petits enfants.

Elle a travaillé, principalement, au laboratoire du centre d'insémination artificielle de Villers Semeuse. Elle aimait beaucoup les promenades aux Ayvelles et dans les villages voisins et les voyages organisés.

Elle habitait 28 rue du Bourg. Elle est décédée à Fumay le 28 novembre 2021.

INSTALLATION des ILLUMINATIONS

Comme tous les ans, les illuminations pour les fêtes de fin d'année sont installées avant la Saint Nicolas.

Les guirlandes situées aux entrées du village sont mises en place par une entreprise pour des raisons de sécurité et de moyens.

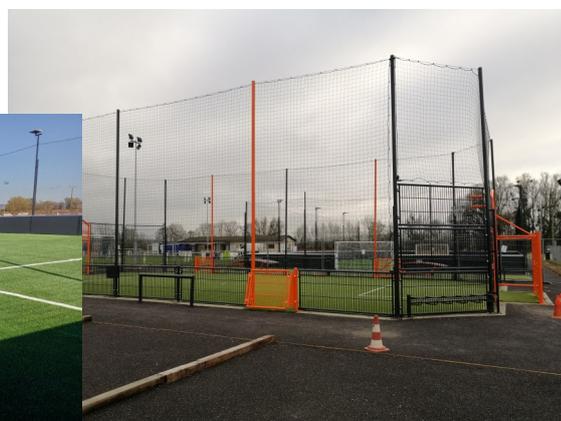
Par contre, les décorations lumineuses fixées aux candélabres sont installées et désinstallées bénévolement par la famille Prévotéaux et Jean-marie Di Pirro conseiller municipal. Merci à eux pour la réalisation de cette tâche délicate, tellement appréciée et qui permet à la commune de réaliser une économie importante.

Et félicitations aux habitants qui décorent ou illuminent leur maison.



NOUVEAUX MÂTS D'ÉCLAIRAGE AU CLOS BARROIS

L'implantation des nouveaux lampadaires a été réalisée par l'entreprise Bouygues. Un mât sera installé prochainement dans la ruelle située entre le Clos Barrois et la Rue de Sedan. La FDEA (Fédération d'Electricité des Ardennes) a subventionné les travaux à hauteur de 60 % du coût.



Des installations « Tout temps et au top... »

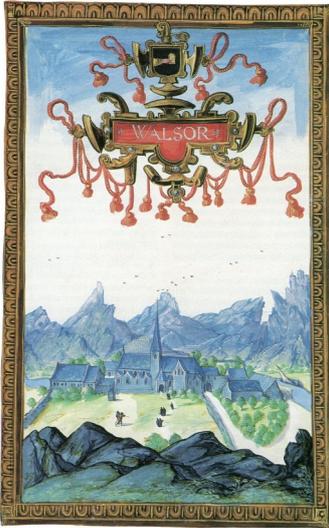
Ça y est, les travaux au stade des Ayvelles se terminent. Grâce à une collaboration étroite entre la municipalité, le club de l'US Les Ayvelles et la Fédération Française de Football (via le district de foot des Ardennes) le projet arrive à son terme. Le club dispose d'un terrain synthétique permettant la pratique du football réduit par tous les temps et dans des conditions optimales. Ces installations aptes à la compétition de foot à 5 ont déjà enchanté les plus petits comme les plus grands. Je tiens encore une fois à remercier l'ensemble du conseil municipal qui, par son soutien, nous permet de faire évoluer, notamment les plus jeunes, dans d'excellentes conditions et ainsi progresser dans leur sport favori. Le district de foot des Ardennes a salué cette réalisation (unique dans le département) lors de la validation de la conformité des installations. A noter également l'investissement toujours aussi important de nos dirigeants et de nos sponsors qui nous permet de telles évolutions.

Le Président de l'US Les Ayvelles, Jean-Michel MARECHAL



Histoire du village

L'ORIGINE DU NOM DE NOTRE VILLAGE ET SON ÉVOLUTION



Le premier article paru en octobre 2001 dans le bulletin municipal n°2 portait en partie sur l'origine du village et de son nom. Au regard de nouveaux documents découverts notamment aux archives départementales, nous pouvons apporter des précisions sur la naissance du village, l'évolution de son nom, de nombreuses fois modifié, et les faits marquants jusqu'au 18^{ème} siècle. Dans un premier temps nous évoquerons la plus ancienne mention du nom du village en 890 et jusqu'au 12^{ème} siècle.

Notre village est très ancien : la première mention apparaît dans le polyptyque (ensemble de panneaux) de l'abbaye de Saint Rémi en 890 : AVIA. Cela fait de la commune la plus anciennement connue du canton.

D'après le manuscrit d'Emile THELLIER, l'étymologie des Ayvelles est de celles qu'on admet sans contestation. Elle tire son origine de l'EAU qui jaillissait de nombreuses sources sur tout le territoire. Ce mot s'écrivait avec un e muet final par les anciens écrivains et les poètes.

On relevait Yave, yaue, yauwe, iaue, mais il y a une forme antérieure avec ewe ou ève. **Le nom primitif du lieu est donc, en latin, AVIA puis AVIELLA.**

Identification du lieu AVIA ou HAVIA d'après la revue historique ardennaise – 1897 – article de C. G ; ROLAND (extraits) :

Dans l'église de HAVIA, à quelque distance de Mézières (MACERIAS), reposaient autrefois les corps de deux martyrs de la légion thébaine (légion romaine), Saint CANDIDE et Saint VICTOR. Ces reliques furent transférées en 1143 dans l'abbaye de WAULSORT, en amont de DINANT, gouvernée par l'abbé THIERRY, fils d'un noble chevalier HUGUES, châtelain de GIVET. (Version contestée par certains historiens assurant que le village n'a jamais possédé ces corps – revue historique ardennaise 1910 p 269)



Actuelle abbaye de WAULSORT



Moines carmélites

« Les reliques des saints se trouvaient dans une pauvre chapelle sur les terres d'un jeune noble Rodolphe, le neveu de Werry et Thierry. Les moines de WAULSORT désiraient placer les reliques des saints dans leur basilique. L'abbé se mit en route le 2 janvier 1143 et passa par la ville de Mézières. Le samedi 9 janvier, ils parvinrent à la demeure de Rodolphe. Le lendemain, après la célébration de l'office divin, on se rendit à HAVIA et les négociations aboutirent ».

Quel est l'endroit désigné par HAVIA ? Il s'agit peut-être d'une variante de AVIA.

AVIA comme suffixe, entre dans la formation de plusieurs noms comme BALAVIA (Balaives).

Selon les linguistes, AVIA est la latinisation du radical celtique AV (eau, cours d'eau). Ses dérivés sont AVE, AIVE, EVE, AIWE, AUWE, YAUWE., ,

Dans un prochain article nous aborderons la suite de l'évolution du nom de notre village au fil du temps. A SUIVRE...

RESPONSABLE DE PUBLICATION

LEBRETON Philippe

MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

BEAUDEUX Isabelle

BOUCHEX-BELLOMIE Carole

MARTIN Martine

MORTIER Michel

SIMON Muriel

AVEC LA PARTICIPATION DE

DELOECKER Frédérique pour la relecture

Merci Jean-Marie



Toc, toc ... C'était il y a environ 5 ans Jean-Marie, par connaissances communes, est venu nous rencontrer pour nous proposer son aide **dans la section informatique de FACILE comme animateur bénévole.**

Jean-Marie est vite devenu indispensable. Tous ont apprécié sa compétence, son écoute, sa disponibilité et les nombreux services qu'il a rendus

En septembre difficile nouvelle pour tous : Jean-Marie nous annonce son départ vers l'Ardèche pour se rapprocher de ses enfants. Mais Jean-Marie ne nous quitte pas tout à fait, il continuera à nous rejoindre en vidéo conférence de temps en temps.

Grosse émotion pour tous lors de son pot de départ et des adhérents très généreux.

Paroles d'adhérents : « Nous pensons très souvent à toi lors de nos cours hebdomadaires et c'est toujours avec nostalgie que nous nous remémorons les moments sérieux, entrecoupés de fous rires mémorables, si précieux. »

Paroles de Jean-Marie : « J'ai apprécié ces 5 années passées avec vous dans une très bonne ambiance. J'ai aimé partager mes connaissances et j'ai aussi appris beaucoup à vos côtés. »

Nous le remercions vivement et nous lui souhaitons bien évidemment beaucoup de bonheur et de satisfaction près des siens dans sa nouvelle vie.



DÉPART DE JEAN-MARIE HERBRETEAU Conseiller Municipal

Le 5 octobre, Le maire et les conseillers municipaux ont tenu à remercier Jean-Marie Herbreteau pour son efficacité pendant la durée de son mandat que ce soit pour le site internet qu'il a finalisé et pour lequel il a formé trois conseillers municipaux et pour son implication dans la rédaction des articles du bulletin municipal. Son expertise informatique a été d'une grande aide pour la commune, aide qu'il nous apporte aujourd'hui encore d'ailleurs. Pour le remercier, des cadeaux lui ont été remis ainsi qu'à son épouse.

Les ardennais que nous sommes souhaitons bonne route à Jean-Marie et Véronique devenus aujourd'hui ardéchois !



Retour sur images

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Après une cérémonie à Chalandry-Elaire, l'assemblée s'est retrouvée au monument aux morts des Ayvelles où un dépôt de gerbes a eu lieu. Lecture a été faite du message de la ministre déléguée auprès de la ministre des armées. De nombreux enfants de l'école ont participé à la commémoration de l'anniversaire de l'armistice de 1918 avec leurs enseignants et ont interprété la chanson « Le soldat ». Bon nombre de parents et grands-parents étaient également présents.

Une distribution de brioches a eu lieu en fin de cérémonie.

LA FÊTE D'HALLOWEEN

L'association FACILE ANIM' a organisé le 31 octobre une animation pour Halloween. Malgré le mauvais temps, ce n'est pas moins de 65 petits monstres qui ont déambulé dans le village et visité les maisons éclairées. La récolte de bonbons a été fructueuse !

Un goûter a été offert aux enfants (chocolat chaud, boisson, crêpes, galettes au sucre, bonbons) dans la petite salle des fêtes décorée pour l'occasion où enfants et parents se sont retrouvés avec joie.

Merci à Annabelle, la directrice du centre de loisirs, qui a donné à FACILE ANIM' les « fresques » réalisées pendant le centre.

Merci aux habitants qui ont de nouveau gâté les enfants !

Et un grand merci à toute l'équipe de FACILE ANIM' pour l'organisation et la réussite de cette animation où la bonne ambiance était également au programme.



Retour sur images

LES VACANCES AU CENTRE DE LOISIRS D'OCTOBRE ET DE FÉVRIER



Les enfants retrouvent toujours avec plaisir le centre de loisirs pendant les vacances. Annabelle, la directrice, et ses animatrices les ont accueillis dès le lundi matin dans une salle joliment décorée à l'occasion d'Halloween. Ce fut une belle surprise qui laissait déjà présager les animations à venir. « Les Transylvaniens » était le thème de ce centre d'octobre.

Au programme : activités manuelles (confection de masques, fresques, araignées, couronne d'Halloween), jeux transylvaniens, activités extérieures (jeux, foot, handball, zumba...). Une boom a clôturé le centre ; les enfants étaient déguisés pour l'occasion.

Autant de surprises et de ravissement attendaient les enfants pendant les vacances de février puisque autour du thème de la semaine « **Les carnivals du monde** », ils ont pu découvrir Venise, Rio, Dunkerque et les Antilles au travers de nombreuses activités de découverte de ces villes ou régions, au travers d'activités manuelles et de déguisements.



Merci à Annabelle et à ses animatrices pour la joie et la bonne humeur qui a dominé tout au long de ces deux semaines.

Rendez-vous aux prochaines vacances, du 11 au 15 avril pour de nouvelles aventures !

ÉCOLE : de nouveaux tests salivaires

Le 6 décembre et le 31 janvier derniers, de nouvelles séries de tests salivaires ont été effectuées à l'école, aux Ayvelles et à Élaire.

Les enfants autorisés par leurs parents ont sagement subi ce test. Il a été réalisé à nouveau par une équipe du laboratoire Bio Ard'Aisne qui a fait preuve de compétence et d'une grande patience avec les enfants.



FUITE DE GAZ

Le samedi 11 décembre dernier dans la matinée, une fuite de gaz s'est produite allée des merles au niveau d'un coffret.

Elle a nécessité l'intervention des pompiers et de GRDF (urgence gaz). La gendarmerie et le SAMU étaient également présents.

L'évacuation des maisons voisines ayant été envisagée, un dispositif a été mis en place et une salle a été ouverte à la mairie en cas de besoin.

Finalement, grâce à l'efficacité des intervenants, tout est rentré dans l'ordre et le coffret a été provisoirement réparé. Merci à eux.

Retour sur images

SAINT NICOLAS LE 4 DECEMBRE

L'après-midi récréatif prévu le samedi 4 décembre à la cafétéria de Cora pour les enfants du village de moins de 12 ans a été annulé par le directeur du supermarché peu de temps avant la date prévue.

La mairie n'a pas pour autant oublié les enfants. Cette animation a été remplacée par une distribution de chocolats par le Père Saint Nicolas dans la petite salle des fêtes pour tous les enfants inscrits initialement. Enfants et parents ont été accueillis dans une salle décorée pour l'occasion. Le père Saint Nicolas s'est prêté au jeu des photos avec les enfants avec plaisir. Merci à lui !



NOËL DES ANCIENS

Pour fêter Noël, la mairie a laissé le choix cette année aux Ayvellois âgés de plus de 70 ans entre un repas au restaurant et un colis.

Le 9 décembre à midi, 30 personnes se sont retrouvées au Cheval Blanc où elles ont été accueillies par des membres du conseil municipal. La joie et la bonne humeur ont régné tout le long du très bon repas préparé par Laurent. Chacun avait pu faire son choix parmi les différents menus proposés.

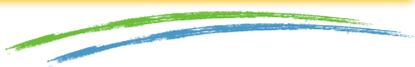
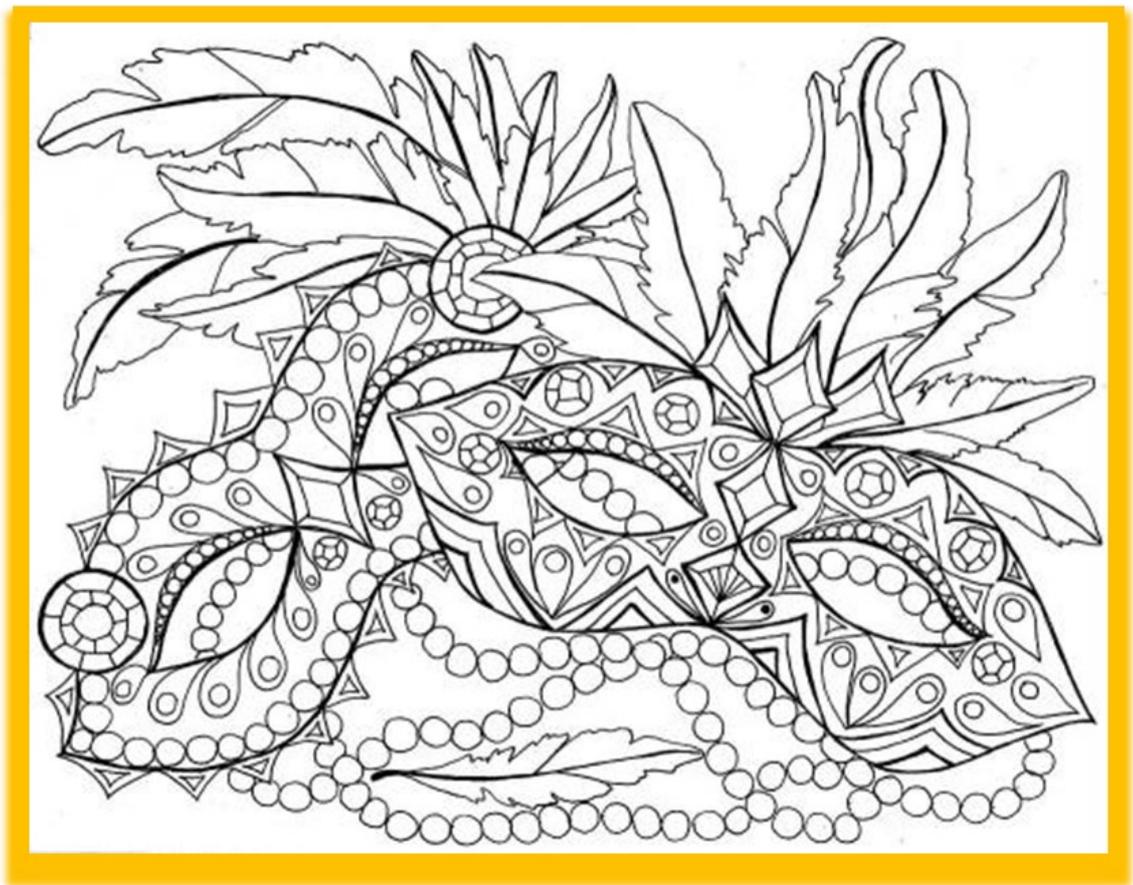
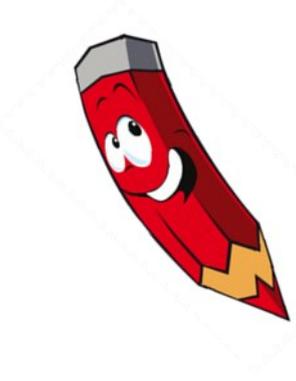
Les conseillers municipaux ont distribué 85 colis avant les fêtes de Noël, colis complété par un stylo personnalisé au nom de la mairie. L'accueil réservé par les habitants a été, comme les autres années, très chaleureux.



PAGE DES ENFANTS



- ARLEQUIN
- CAREME
- CARNAVAL
- CHAR
- CONFETTIS
- COSTUME
- DEFILE
- DEGUISEMENT
- FETE
- LOUP
- MAQUILLAGE
- MARDIGRAS
- MASQUE
- PARADE
- PIERROT
- POLICHINELLE
- RIO
- VENISE



Divertissements et festivités

MOTS CROISES :

Constructions et bâtiments

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

Solution du n°62

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	C	H	A	M	P	A	G	N	E
2	H	A	M	E	A	U	X		A
3	A		E	T	R			D	U
4	M	R		S	U	C	R	E	
5	B	A	C			F	A	C	E
6	O	T	A	I	S		P	A	S
7	L		V	R	A	C		N	S
8	L	I	E	S		R	A	T	E
9	E	R	S		C	U	V	E	S

Horizontalement : 1) il peut être fort, d'eau ou de cartes ;
2) construction ouverte destinée à stocker les récoltes ou le matériel ;
3) eau mélangée - coutume, habitude ; 4) ancien do - a cessé d'être - chiffre premier ; 5) le plus fort aux cartes - ancien nom de Stellantis ; 6) rivière autrichienne affluent du Danube - sommet pour un couvreur ; 7) négation - un animal peut en avoir sur la tête et au pied ; 8) bâtiments, monuments ;
Verticalement : A) petite chaumière ; B) pas bas - construction pour oiseaux ; C) animal entêté - année ; D) Trésorerie Générale - forme d'être - confer ; E) elles peuvent être fortes ou de vie - pronom personnel ; F) agence régionale de santé - cochon, sale ; G) bâtiment industriel ; H) habitation, pays ou chez soi et on aime les revoir ;



Pédicure

Dates à retenir :

Mardi 8 février

Mardi 3 mai

Mardi 23 août

Mardi 29 novembre

tél : 03 24 59 02 20



FESTIVITÉS ET ANIMATIONS

Au moment de l'impression de ce bulletin et comme en février 2021 nous n'avons aucune certitude quant à la réalisation des manifestations habituellement organisées. Nous vous informerons donc au fur et à mesure des manifestations maintenues ou annulées.

Chasse aux œufs	date et lieu à définir	
Elections présidentielles	10 et 24 avril	Petite salle des fêtes de la mairie
Journée du souvenir	dimanche 24 avril	Fort des Ayvelles
Victoire 1945	dimanche 8 mai	Monument aux morts
Elections législatives	12 et 19 juin	Petite salle des fêtes
Fête du village	18 et 19 juin	Derrière la mairie
Brocante	3ème dimanche de juillet (à confirmer)	